

PPCR : de nouveaux déroulés de carrière

L'application progressive du protocole PPCR depuis janvier 2017 jusqu'à janvier 2021 a permis plusieurs avancées en terme de carrière. Outre **l'augmentation progressive des rémunérations à chaque échelon** et la mise en place de nouveaux débouchés de carrière (déplafonnement des indices terminaux pour la hors classe des certifiés / CPE / Psy-EN ; classe

exceptionnelle), c'est la **restructuration de nos déroulés de carrière** qui est au cœur de ce protocole. En septembre 2017, tous les collègues ont été reclassés dans de **nouvelles grilles indiciaires, avec des changements conséquents** vis-à-vis de l'ancien système.

Avec désormais 3 moments de différenciation entre collègues en classe normale (contre 8 auparavant !) et **un passage en hors-classe garanti pour toutes et tous** (avec des contingents en nette hausse pour les CAPA & CAPN de juin 2018), la carrière devient plus lisible, et les collègues sont plus justement évalués et bien moins exposés aux critères d'évaluation instables voire arbitraires.

Désormais, tous les collègues concerné-es par une accélération de carrière ou une promotion à la hors-classe sont obligatoirement **évalué-es la même année et au bon moment pour la promotion**. Le rectorat doit par ailleurs respecter dans toutes les promotions la proportionnalité femme/homme, l'équilibre des disciplines, la part relative des collègues en poste dans le supérieur... ce que les élu-es du SNES ont constamment exigé dans l'ancien système tant les injustices et irrégularités étaient nombreuses. Enfin, les critères et les barèmes utilisés sont cadrés nationalement.

Classe normale au 01/01/2019

Échelon	Indice majoré		Durée dans l'échelon
	Certifié.e.s CPE, PsyÉN	Agrégé.e.s	
1	388	448	1
2	441	498	1
3	445	502	2
4	458	539	2
5	471	574	2,5
6	483	609	3 ou 2 (*)
7	511	651	3
8	547	700	3,5 ou 2,5 (*)
9	583	750	4
10	625	796	4
11	669	830	-

(*) Accélération de carrière possible d'un an pour 30% des promouvables

Une procédure en ligne !

Pour le suivi des rendez-vous de carrière (éligibilité, dates de rendez-vous, validation du compte rendu professionnel, observations à

formuler), tout se fait désormais via un nouveau service de i-prof : **SIAE**.

Une structure de carrière encore perfectible, mais plus équitable qu'auparavant

Des 8 moments de différenciation dans l'ancien système (7 passages d'échelon et l'accès à la hors-classe), il n'en reste plus que 3 (6→7 ; 8→9 ; hors-classe). **C'est une avancée majeure qui va dans le sens des revendications du SNES-FSU** pour déconnecter totalement l'avancement de l'évaluation, comme cela est déjà le cas pour d'autres fonctionnaires de catégorie A : IPR et chefs d'établissement par exemple !

Contre un étalement de 20 à 30 ans auparavant (seulement 20 % des collègues la parcouraient en 20 ans), la classe normale sera parcourue désormais entre 24, 25 ou 26 ans avec la garantie pour toutes et tous d'accéder à la hors-classe. Par ailleurs, quand certains ne voyaient pas les évaluateurs assez régulièrement ou aux moments essentiels pour les promotions, toutes et tous sont désormais évalué-es les mêmes années, **ce qui garantit plus d'équité** lors des promotions différenciées.